

21

| <i>Membres du Conseil Municipal</i> | |
|-------------------------------------|----|
| <i>En exercice :</i> | 23 |
| <i>Présents :</i> | 16 |
| <i>Représentés :</i> | 2 |
| <i>Absents :</i> | 5 |
| <i>Ayant pris part au vote :</i> | 18 |

Séance publique du 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 22 mars, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT.

Mrs. Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Danièle KAYA-VAUR représentée par Mme Sylvie LOPEZ
M Maurice TEULIER représenté par M Edmond ROUTABOUL

Absents :

Mme Sandrine AUBRY
M Yohan ENCAUSSE
Mme Karine MINIC
M Michel PELLETIER
Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : Mme Francine TEISSIER

**Délibération n°
DL20240405**

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

M. Pierre MALGOUYRES, adjoint aux finances et au personnel, présente le Budget Primitif 2024. Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes, tant en section de fonctionnement qu'en investissement.

Il est rappelé au Conseil municipal que désormais, la loi de finances pour 2024 introduit une obligation pour les collectivités et les groupements de plus de 3 500 habitants de se doter d'un « budget vert » (art. 191 de la loi) et d'une dette verte (article 192).

Au sein de cet état annexé, les collectivités devront ainsi présenter les dépenses d'investissement prévues au sein du budget qui contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France correspondant au règlement (UE) 2020/852 du Parlement Européen.

Les montants du budget primitif 2024 sont rappelés ci-dessous :

| | |
|---------------------------|----------------------|
| Section de fonctionnement | 2 432 238,18€ |
| Section d'investissement | 3 682 486,82€ |
| TOTAL BUDGET 2024 | 6 114 725,00€ |

Oui l'exposé de M. Pierre MALGOUYRES, rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'adopter** à l'unanimité le Budget Primitif pour 2024

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



La secrétaire de séance
Francine TEISSIER



Délibération certifiée exécutoire par : **0 8 AVR. 2024**
- Sa transmission en Préfecture le :
- Sa publication :
 ○ Affichée le : **0 8 AVR. 2024**
 ○ Retirée le :